

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2019

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 12 juin 2019 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2019
- Bail URBA SOLAR
- Indemnités élus (indice 1027)
- Questions diverses

Le Temple, le 04 juin 2019
Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 12 juin 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents :

Mmes GASSIAN Bérengère, NOUETTE-GAULIN Karine, TULLON Emeline, Mme HALARD Françoise, DELUGIN Delphine

Mrs BIESSE Jean-Pierre, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe, CUMERLATO Jean-François, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, Mr MARTIN Stéphane

Absents excusés :

Mr BOS Guillaume

La séance est ouverte à 20 heures 30.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2019.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2019 est adopté à l'unanimité sans observations.

BAIL URBA SOLAR

Il s'agit de valider la signature d'un bail emphytéotique (durée du bail 30 ans / loyer 2000 € par an, loyer indexé) afin que la Mairie du Temple puisse participer au projet photovoltaïque. Le projet de bail avait été envoyé aux conseillers.

Rappel : Le terrain d'une superficie de 2 358m² doit être acheté pour un montant de 2 000 € + les frais de notaire de 300€. La signature devant le notaire est prévue le 25 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la signature du bail URBA SOLAR à l'unanimité.

INDEMNITES ELUS (Indice 1027)

Proposition est faite au conseil municipal d'augmenter l'indemnité des élus adjoints.

Monsieur Le Maire rappelle que l'aide des adjoints est indispensable dans la commune du Temple comme dans toute commune.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux et la date de prise d'effet de l'augmentation.

Après discussion, le conseil municipal n'a pas validé la demande d'augmentation des indemnités des élus adjoints :

- 5 votes contre l'augmentation de l'indemnité des adjoints, les indemnités restent telles qu'elles sont.
- 2 votes pour que le 1^{er} adjoint n'ait pas d'augmentation et augmentation à 6.80% des trois autres adjoints afin qu'ils soient tous les trois au même niveau,
- 4 votes pour l'augmentation de l'indemnité des adjoints de manière à ce que tous les adjoints soient à la même rémunération pour tous les adjoints soit à 8.25%,
- 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- Augmentation du capital social de la SPL enfance jeunesse :
Le recrutement d'une nouvelle directrice Armelle BERTRAND a été réalisé suite au licenciement de la précédente en 2018. Elle prendra son poste le 1^{er} juillet 2019.
La SPL fonctionne très bien, le quotidien a été assuré.
L'assemblée Générale se tiendra le 25/06/2019.

Le capital social de 100 000 € n'était pas suffisant pour couvrir les charges, il a donc été prévu une augmentation de capital social à 150 000 €.

Pour réaliser cette augmentation, 180 actions à 700 € ont été achetées par la CDC Médulienne et les 10 communes ont toutes validé l'achat de 2 actions à 500 €.

1000 € d'augmentation de capital social doivent donc être versés avant le 25/06/2019 et le conseil municipal doit valider ce versement.

Un avis favorable du conseil municipal avait déjà été donné précédemment sur l'augmentation de capital social de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le versement des 1000 € d'augmentation de capital social à l'unanimité.

- Estelle CAVIGNAC a reçu son arrêté de titularisation au 01/07/2018 pour les 15 heures qu'elle effectue pour la commune du Temple et les 20 heures qu'elle effectue pour la CDC Médulienne, en tant qu'adjoint administratif territorial.
- 1^{ère} pierre de la caserne du Porge sera posée vendredi prochain.

- Le 22 juin 2019 à 10h30 sur le Gressier, journée 0 déchets, opération de mise en commun de moyens pour l'entretien de la plage.
- Le 22 juin 2019 à 18h, inauguration de la Mairie de Moulis.
- ETPM a été mandaté par le Certificat d'Electricité du Médoc pour faire des contrôle, ils sont actuellement sur la commune du Temple.
- La date d'ouverture de la micro-crèche n'est pas connue. La Mairie n'est pas décisionnaire ni gestionnaire de ce dossier, elle n'est que bailleur. La personne qui va gérer la crèche, a pris du retard par rapport à la CAF et ce qui doit être mis en place. L'ouverture était programmée au 28/08/19 et elle a pris des réservations de places pour la rentrée. Compte tenu des retards divers, Monsieur Le Maire va demander à cette personne de contacter les parents pour les informer du retard et de mettre à jour son site internet.

La séance est close à 22 heures 30.

MARTIN Stéphane	BIESSE Jean-Pierre	MAURIN Jean-Jacques
BEAUBOIS Cédric	BOS Guillaume	CORNE Philippe
CUMERLATO Jean-François	ROBERT Michel	HALARD Françoise
DELUGIN Delphine	GASSIAN Bérengère	NOUETTE-GAULAIN Karine
TULLON Emeline		